

23 juin 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 juin 2006](#)

Transports internationaux ferroviaires

Modification de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires

Modification de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole portant modification de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) du 9 mai 1980, faits à Vilnius le 3 juin 1999. Les modifications à la Convention sortent ainsi leurs effets en Belgique, de façon à ce que, notamment, le régime des règles uniformes CIV et CIM (*) puisse être poursuivi sans interruption. (*) CIV = Contrat de transport international ferroviaire de voyageurs et bagages, CIM = Contrat de transport international ferroviaire des marchandises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe